



Le 23 février 2026

COMMUNIQUÉ CONJOINT SAQ – SEMB-SAQ CSN

Échéancier pour la période de transferts hiver 2026

En raison des nouvelles dispositions à la convention collective 2025-2029 sur la formation des conseillers en vin remplaçants, des modifications sont apportées à l'échéancier pour les transferts des employés à temps partiel (article 24:09 de la convention collective 2025-2029).

Voici les dates applicables cette année :

Activité	Date prévue à la convention collective 2025-2029	Modification cette année
Date limite pour communiquer le seuil en rencontre du GTC	Aucune, mais le guide paritaire du GTC suggère février/mars	P13S2 : 14 mars 2026
Date limite pour les demandes de transfert	P1S1	P13S2 : 14 mars 2026
Début des appels	P1S2	P13S3 : 16 mars 2026
Fin des appels	P1S3	P13S4 : 24 mars 2026
Entrée en fonction	P4S1	P4S1 (inchangé) : 21 juin 2026

Une fois les appels pour les transferts terminés, vous n'avez plus à appliquer la notion du 2 semaines de résiduel pour pouvoir embaucher un nouvel employé. Les personnes embauchées suivant la fin des appels de transferts et la fin du segment 2 (S2) seront considérées dans l'établissement du ratio minimum prévu à l'article 24 :09 b).

Merci de votre collaboration.

Votre comité d'implantation

Julie Blanchette

Dany Pascazio

Mélanie Caron-Brassard

Sébastien Létourneau